



BCi FRANCE

Bureau de Certification International

Le Bureau de Certification International certifie que le système mis en place par l'organisme ci-dessous, a été évalué et jugé conforme aux exigences Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, au Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 (modifiés par Décret 2020_894) relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle, à l'arrêté du 6 juin relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, au guide de lecture du référentiel national qualité (en vigueur) et au programme de certification de BCI France.

FM20 - V2 05.21

Certificat N°FM2217372 V1 attribué à :

ALEXANDRE ALTAGRACE

7 Domaine de la côte noire, 92500 RUEIL-MALMAISON.

N° de déclaration d'activité **11922234292**

CERTIFICATION QUALIOPi

pour

ACTIONS DE FORMATION L. 6313-1-1°

VAE L. 6313-1-3°

Certificat valable jusqu'au: **30 / 12 / 2024**

Date certification initiale: **31 / 12 / 2021**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système mis en place.

La validité du certificat est vérifiable auprès de nos services: 04.72.91.32.86

Date de signature: 31/12 /2021

Directeur de certification

Signature autorisée



Accréditation n°5-0622
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE